

le service déchets

de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Déchèterie intercommunale de Rumilly

NOUVEAU !



Contrôle d'accès par lecture de votre plaque d'immatriculation

- + SIMPLE
- + FLUIDE
- + SÉCURISÉ



ENREGISTREMENT PRÉALABLE OBLIGATOIRE



**INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !**

www.rumilly-terredesavoie.fr

**RU
MILLY**
TERRE
DE
SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pourquoi instaurer le contrôle d'accès ?

L'entrée sur le site change avec la mise en place d'une vérification des véhicules par lecture de leur plaque d'immatriculation. Ce contrôle d'accès permettra d'améliorer le fonctionnement de la déchèterie au quotidien pour :

- Maîtriser et réguler **l'origine des apports**
- Sécuriser **les dépôts** en limitant le nombre de véhicules sur le quai
- Mieux **accompagner les usagers** dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité des agents valoristes
- Permettre **une facturation simplifiée** pour les professionnels



Particulier

Ce qui change pour vous

L'accès à la déchèterie **reste gratuit et non limité** pour les habitants !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour continuer à utiliser la déchèterie, c'est très simple :

- 1** Inscrivez votre (vos) véhicule(s) dès maintenant sur le site internet www.rumilly-terredesavoie.fr ou à l'accueil de la Communauté de Communes.

PIÈCES À JOINDRE :

- Un **justificatif de domicile de mois de 3 mois** (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...)
- Une copie de la **carte grise** de chaque véhicule

- 2** Une fois enregistré, votre véhicule est reconnu et autorisé à entrer à la déchèterie : vous vous présentez devant la barrière, la caméra lit votre plaque d'immatriculation et la barrière s'ouvre.



Le contrôle d'accès sera effectif en septembre 2021 mais il est vivement conseillé de vous inscrire dès maintenant afin de continuer à bénéficier d'un accès à la déchèterie !

BON À SAVOIR

1

AA-000-A

Une plaque d'immatriculation ne peut être enregistrée qu'une seule fois et n'est associée qu'à un seul compte !

Privilégiez l'inscription en ligne : ce système, rapide et souple, vous permet de disposer d'un compte pour consulter tous vos passages, modifier vos coordonnées et ajouter des véhicules



Sans inscription, l'accès à la déchèterie ne sera possible qu'une seule fois à partir de la mise en place active du dispositif de contrôle d'accès prévue en septembre 2021. Au-delà, l'accès vous sera refusé et vous devrez impérativement vous inscrire pour accéder à la déchèterie.



! SEPTEMBRE 2021



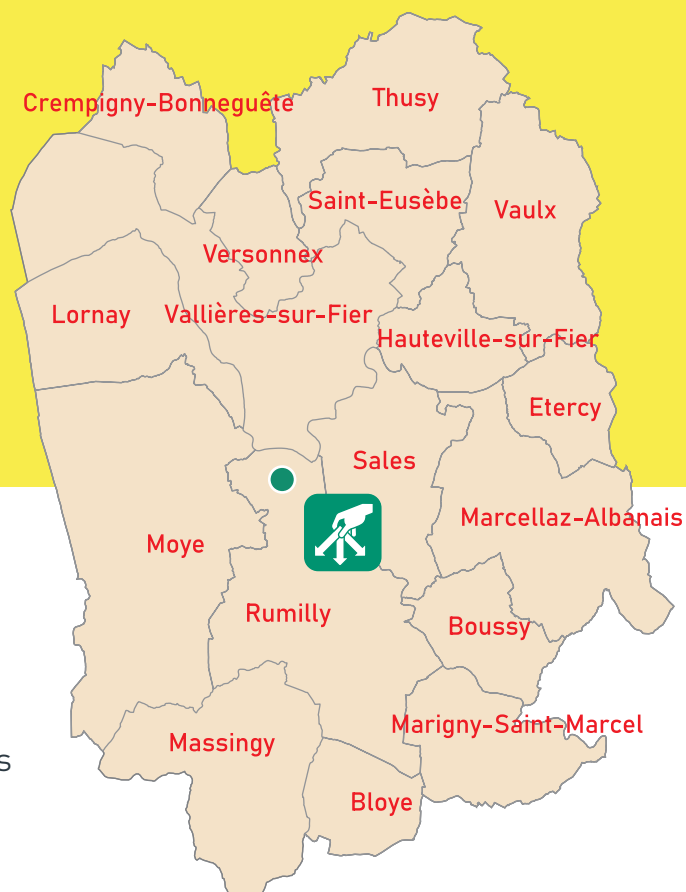
X5 / AN

Professionnels : **5 passages par an ne feront pas l'objet d'une facturation pour vous permettre de déposer vos déchets ménagers à l'aide de votre véhicule de société.**

La déchèterie de Rumilly : pour qui ?

La déchèterie de Rumilly est réservée exclusivement aux particuliers ou aux professionnels du territoire justifiant d'un domicile ou d'une activité implantée sur l'une des communes de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :

Rumilly, Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx et Versonnex.



Professionnel

Ce qui change pour vous

Pour le dépôt et la valorisation des déchets issus de vos activités, vous pouvez utiliser la déchèterie de Rumilly, adaptée à vos besoins.

Tous les professionnels sont concernés :

- le secteur privé (entreprises, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, restaurateurs, associations...)
- le secteur public (communes, établissements scolaires, administrations...)

L'accès à la déchèterie **est payant pour les apports professionnels**. Une facturation est établie à partir de vos passages enregistrés par le système. **Tarif 2021 : 15 € par passage.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour continuer à utiliser la déchèterie, c'est très simple :

- 1 Inscrivez votre (vos) véhicule(s) dès maintenant sur le site internet www.rumilly-terredesavoie.fr ou à l'accueil de la Communauté de Communes.

PIÈCES À JOINDRE :

- Un justificatif récent de domiciliation du siège (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...)
 - Un extrait Kbis / SIRET, fiche INSEE
 - Une copie de la carte grise de chaque véhicule
- 2 Une fois enregistré, votre véhicule est reconnu et autorisé à entrer à la déchèterie : vous vous présentez devant la barrière, la caméra lit votre plaque d'immatriculation et la barrière s'ouvre.



ET SI JE NE PEUX PAS M'INSCRIRE EN LIGNE ?

Si vous n'avez pas accès à internet, il vous est possible de faire une demande d'inscription en vous rendant au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (3 Place de La Manufacture 74150 Rumilly).

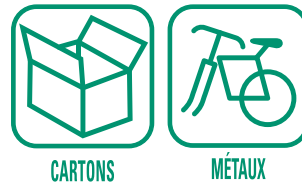
- Privilégiez la prise de rendez-vous au préalable : 04 50 01 86 91
- Rassemblez et apportez les pièces justificatives demandées : un justificatif de domicile, une copie de la carte grise et pour les professionnels, un extrait K-bis ou fiche INSEE.
- Vous remplirez le formulaire que l'on vous fournira sur place, accompagné de vos justificatifs

Je dépose quoi ?

Rappel des règles de fonctionnement

Pour les professionnels, tout apport en déchèterie fera l'objet d'une facturation selon la tarification en vigueur.

Les apports composés uniquement de **cartons et/ou déchets métalliques** pourront être déposés **gratuitement au centre technique intercommunal situé au dessus de la déchèterie.**



L'accès est interdit à tout véhicule et à toute remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est supérieur à **3,5 tonnes**.



DÉBLAIS / GRAVATS

Limité à 1 m³/apport (particuliers et professionnels)



PNEUMATIQUES

- Limité pour les particuliers : 4 pneus/mois
 - Refusé pour les professionnels
- Les pneus usagés doivent être repris par le garagiste ayant changé les pneus.

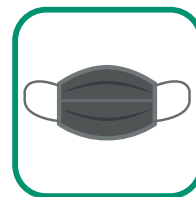
RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR SUR LE SITE



2 personnes maximum par véhicule



Présence de jeunes enfants vivement déconseillée



Port du masque obligatoire



Respect des gestes barrières et de la distanciation physique



Pour éviter les échanges d'objets, **aucun matériel** (balai, pelle, gants...) ne sera mis à disposition des usagers.

SITUATION ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Déchèterie de Rumilly

Route des bois, Broise, 74150 RUMILLY

Coordonnées GPS :
45.882766, 5.926045

Du lundi au vendredi

9h à 12h et de 14h à 18h*

Le samedi

9h à 18h*

Déchèterie fermée le dimanche et les jours fériés

* Du 1^{er} avril au 30 septembre, fermeture à 19h

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
Pôle Environnement - Service prévention et valorisation des déchets

3 Place de la Manufacture - BP 69 | 74152 RUMILLY Cedex
04 50 01 86 91 | dechets@rumilly-terredesavoie.fr



www.rumilly-terredesavoie.fr

RU
TERRE
DE
SAVOIE
MILLY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES